

CONTRAT DE FORMATION

(ARTICLES L 6353-3 ET L.6353-7 DU CODE DU TRAVAIL)

FORMATION CQP INITIATEUR VOILE

Nom et adresse du bénéficiaire:

Nom de l'organisme de formation :

BONIFACIO WINDSURF/OUTDOOR CORSICA SARL

Code d'activité : 4764

Numéro SIRET : 81009706300012

Adresse : PADURELLA 20169 Bonifacio

Centre de formation habilité par la FFV, N° FFVoile : C2AS10

| | |
|--|----|
| 1. Objet, nature de la formation | 3 |
| 2. Composantes de la formation | 3 |
| 3. Pré-requis à l'entrée en formation | 3 |
| 4. Calendrier de la formation et engagement de participation | 4 |
| 5. Prix de la formation | 5 |
| 5.1. Délai de rétractation | 5 |
| 5.2. Dispositions financières | 5 |
| 5.3. Interruption du stage | 5 |
| 5.4. Cas de différend | 5 |
| 6. Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action | 5 |
| 7. Moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvres | 6 |
| 7.1. Équipe pédagogique et taux d'encadrement | 6 |
| La formation est assurée par Guillaume Baldeck, formateur national FFV, et Cristelle Baud formatrice régionale FFV. En conformité avec le règlement des diplômes CQP-IV, le nombre de stagiaires est limité à 4 par session afin de respecter le taux d'encadrement lors des phases de tutorat. Les apports théoriques et les séances en auto-encadrement sont encadrés alternativement par l'un des formateurs. | |
| 7.2. Déroulement pédagogique | 6 |
| 7.3. Moyens techniques du centre de formation | 10 |
| • Documentation pédagogique | 10 |
| 7.4. Documentation pédagogique | 10 |
| 8. Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action | 10 |
| 9. Sanction de la formation | 12 |

1. Objet, nature de la formation

Le Bonifacio Windsurf organise une session de formation CQP-IV conformément au règlement des diplômes CQP-IV établi par la FFV par délégation du CPNEF Sport.

Le CQP-IV permet l'animation et l'initiation à la pratique de la voile sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques et sportives de niveau IV ou supérieur dans la limite de 500 heures par an.

2. Composantes de la formation

| |
|---|
| Activités de sécurisation des pratiques organisées |
| UCC1: Sécuriser le contexte de la pratique |
| UCC2: Favoriser le développement d'attitudes préventives chez le pratiquant |
| Activités d'animation des pratiques organisées |
| UCC3: Permettre un temps de pratique maximale |
| UCC4: Entretenir l'engagement du pratiquant |
| Activités d'enseignement de la voile |
| UCC5: Intervenir pour accélérer le progrès du pratiquant |
| UCC6: Évaluer le niveau d'autonomie du pratiquant |

3. Pré-requis à l'entrée en formation

- Être licencié à la FFV.
- Disposer d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la voile en compétition de moins de 3 mois avant l'entrée en formation.
- Justifier de 240 heures de navigation en planche à voile
- Être titulaire du **permis côtier**.

Maîtriser la conduite et le pilotage courant d'un bateau à moteur (justifier d'un diplôme de capacité de conduite à moteur pour la navigation de plaisance en mer.

- Être titulaire d'un **brevet de premiers secours PSC1**.

Maîtriser la conduite à tenir face à un blessé.

Connaître la démarche d'assistance face à un blessé ou à une personne en détresse (protéger, faire un bilan, alerter, secourir).

Réaliser les gestes de premiers secours auprès d'un plaisancier blessé ou en situation de détresse (mettre à l'abri dans les meilleurs délais et alerter selon les procédures d'usage).

- Avoir établie une **attestation de natation**.

Attestation de nage sur 100 mètres avec passage sous un obstacle de 1 mètre de long.

Savoir nager dans des conditions normales, sans difficulté particulière, et s'immerger peu profondément pour franchir un obstacle flottant.

4. Calendrier de la formation et engagement de participation

Le calendrier de la formation suit le calendrier scolaire. Il comporte 2 sessions de formations pédagogiques, l'une à la Toussaints et à Pâques l'année suivante l'autre durant les vacances scolaires d'été. En octobre et en juin ont également lieu des sessions de certification du N5 Windsurf pré-requis à l'entrée en formation pédagogique.

Le volume horaire total pour la formation pédagogique des UCC1 à UCC6 est de 175 heures.

Le volume horaire pour chaque formation Niveau technique 5 Windsurf est de 35 heures.

| x | | Dates | Actions de formations |
|----------|---------|---|---|
| | N4 | Du lundi 8 avril au vendredi 12 avril 2019 | formation et certification UCT1 N4Windsurf |
| | N4 | du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2019 | formation et certification UCT1 N4Windsurf |
| | N4 | Du lundi 24 juin au vendredi 28 juin 2019 | formation et certification UCT1 N4Windsurf |
| | S1 | Du 15 au 19 Avril 2019 | Formation et certification UCC1 sécuriser la pratique |
| | S1 | Du 1 au 5 juillet 2019 | Formation et certification UCC1 sécuriser la pratique |
| | S2 à S5 | Du lundi 22 avril au vendredi 14 juin 2019 | UCC 2 à 6 |
| | S2 à S5 | Du lundi 8 juillet au vendredi 30 aout 2019 | UCC 2 à 6 |

Le bénéficiaire s'engage à assurer sa présence aux sessions de formation cochées ci-dessus.

5. Prix de la formation

5.1. Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

5.2. Dispositions financières

Le prix de l'action de formation pédagogique de l'UCC1 à l'UCC6 est fixé à 1250€ Hors Taxe + la TVA 20 % soit 1500€ TTC.

Le prix de l'action de formation technique niveau 5 FFV Windsurf est fixé à 375€ TTC.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes : 375€ TTC à chaque début de semaine de formation.

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5.1 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 375€ correspondant à la première semaine de formation.

Le stagiaire peut être sélectionné par le club pour régler sa formation contre 4 semaines de bénévolats à définir sur les plannings respectifs de chacun.

5.3. Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : chaque semaine de formation effectuée est due ainsi qu'une semaine supplémentaire. Les autres semaines non effectuées ne sont pas dues.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : chaque semaine de formation effectuée est due. Les autres semaines non effectuées ne sont pas dues.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

5.4. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Ajaccio sera seul compétent pour régler le litige.

6. Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Afin de justifier du bon suivi de la formation par le bénéficiaire, une feuille de présence est signée par les stagiaires et le formateur par demi-journée de formation.

7. Moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvres

7.1. Équipe pédagogique et taux d'encadrement

La formation est assurée par Guillaume Baldeck, formateur national FFV, et Cristelle Baud formatrice régionale FFV. En conformité avec le règlement des diplômes CQP-IV, le nombre de stagiaires est limité à 4 par session afin de respecter le taux d'encadrement lors des phases de tutorat. Les apports théoriques et les séances en auto-encadrement sont encadrés alternativement par l'un des formateurs.

Formateurs Nationaux responsables de la formation :

| NOM | Prénom | N° de licence FFV |
|-------------|------------------|-------------------|
| BAUD | Cristelle | 1190951Z |

Liste des formateurs nationaux et régionaux FFVoile habilités intervenants :

| NOM | Prénom | N° de licence FFV |
|------------------|------------------|-------------------|
| DEVILLERS | Jeremie | 1258592J |
| BALDECK | Guillaume | 1189476N |

- J'atteste avoir informé l'ensemble des formateurs et obtenu leur accord pour participer au présent dispositif de formation.

Autre personnel intervenant dans la formation hors équipe pédagogique (pompier, secouriste...)

- **Arnaud Montel** : maintenance nautique
- **Jérémie Devillers** : environnement marin, moniteur Windfoil
- **Frederic Voinnet** : Paddle, animation enfant
- **Anne Laure Le Duff** : sens marin, environnement

7.2. Déroulement pédagogique

Les **ateliers à terre** sont constitués des TP issus de la mallette du formateur FFV; d'apports théoriques; de débriefings et d'entretiens individuels.

L'**auto-encadrement** est mis en place principalement la semaine 1, les semaines suivantes lors de l'**alternance** le moniteur-stagiaire intervient progressivement sur du public-support clients du club soit par tranche de 1h30 lors de cours collectifs soit par tranche de 1h pour les cours particuliers.

Les **objectifs** sont les items prioritairement travaillés en fonctions des ateliers et des situations vécues.

Le **contenu** définit les thématiques abordées permettant d'atteindre les objectifs de compétences.

| S1 | ateliers à terre | auto-encadrement | Objectifs | Contenu |
|------|------------------|------------------|--|---|
| UCC1 | 4h 30min | 18h 30min | items a) b) c) d) | Réglementations; analyse d'accident; check-list de sécurité (site, conditions et matériel); conduite d'embarcations de sécurité et remorquage; interventions d'urgences simulées; procédures de communication d'urgence |
| UCC1 | | | Certification de l'UCC1 en fin de semaine. Épreuve pratique n° 1: mise en situation d'urgence simulée en auto-encadrement + analyse d'accident. | |
| UCC2 | 6h 0min | 0h 0min | items a) b) c) d) | consignes de sécurité; consignes de circulation; communication à distance; départ/arrivée de plage |
| UCC3 | 3h 0min | 3h 0min | items a) d) | fonctionnement du club; préparation/rangement du matériel; check-list d'organisation |
| | 13h 30min | 21h 30min | | 35h 0min |

| S2 | ateliers à terre | alternance | Objectifs | Contenu |
|------|------------------|------------|---|---|
| UCC2 | 2h 30min | 12h 0min | items a) b) c) d) | adaptation de la sécurité aux différents publics; consignes de sécurité; consignes de circulation; communication à distance; départ/arrivée de plage; échauffements |
| UCC2 | | | Certification de l'UCC2 durant la semaine. Epreuve pratique n° 2: épreuve au poste de travail constituée de 3 séquences d'évaluation – suivi de 3 entretiens de retour d'expérience. | |
| UCC3 | 3h 0min | 0h 0min | items b) c) | séquençage et organisation type d'une journée; rythme et besoins physiologiques des publics |

| S2 | ateliers à terre | alternance | Objectifs | Contenu |
|------|---|------------|-------------------|---|
| UCC3 | 3h 0min | 3h 0min | items a) b) c) d) | prise en charge de l'organisation de plusieurs cours collectifs et/ou particuliers |
| UCC4 | 4h 30min | 0h 0min | items b) c) d) | préparation de séance en fonction des projets; mise en place; adaptation du matériel; attitude et empathie du moniteur; dynamique de groupe |
| UCC5 | 3h 0min | 0h 0min | items a) b) | méthode d'analyse de pratique; |
| UCC6 | 1h30 | 0h 0min | item b) | étude de la carte de progression; distinction progression et niveau d'autonomie; |
| UCC4 | 1h 30min | 2h 30min | item a) b) | distinction attentes et projets; accueil des publics et orientation vers les produits du club |
| UCC6 | | | item d) | |
| UCC1 | Possibilité de rattrapage de l'UCC1 et report de certains objectifs sur la semaine suivante | | | |
| | 17h 30min | 17h 30min | | 35h 0min |

| S3 | ateliers à terre | alternance | Objectifs | Contenu |
|------|------------------|------------|---|---|
| UCC3 | | 7h 30min | items a) b) c) d) | prise en charge de l'organisation de plusieurs cours collectifs et/ou particuliers |
| UCC3 | | | Certification de l'UCC3 durant la semaine. Epreuve pratique n° 2: épreuve au poste de travail constituée de 3 séquences d'évaluation – suivi de 3 entretiens de retour d'expérience. | |
| UCC4 | | 7h 30min | items b) c) d) | préparation de séance en fonction des projets; mise en place; adaptation du matériel; attitude et empathie du moniteur; dynamique de groupe |
| UCC4 | | | Certification de l'UCC4 durant la semaine. Epreuve pratique n° 2: épreuve au poste de travail constituée de 3 séquences d'évaluation – suivi de 3 entretiens de retour d'expérience. | |
| UCC5 | 3h 30min | 5h 0min | item c) d) | modalités d'intervention; simplification et complexification |
| UCC4 | 1h 30min | 2h 30min | item a) b) | distinction attentes et projets; accueil des publics et orientation vers les produits du club |
| UCC6 | | | item d) | |
| UCC5 | 0h 0min | 4h 30min | items a) b) | méthode d'analyse de pratique; conduite d'embarcation et de support afin se placer pour observer et analyser |
| UCC6 | 0h | 3h00 | item b) | mise en lien observation et carte de progression |

| S3 | ateliers à terre | alternance | Objectifs | Contenu |
|------|---|------------|-----------|--|
| UCC6 | 1h30 | 3h 0min | item c) | modalités d'évaluation des niveaux d'autonomie 1 à 3 |
| UCC2 | Possibilité de rattrapage de l'UCC2 et report de certains objectifs sur la semaine suivante | | | |
| | 5h 0min | 30h 0min | | 35h 0min |

| S4 | ateliers à terre | alternance | Objectifs | Contenu |
|------|--|------------|---|---|
| UCC5 | 3h 0min | 17h 30min | items a) b) c) d) | mise en oeuvre des méthodologies d'observation, d'analyse et de remédiations (intervention, adaptation) |
| UCC5 | | | Certification de l'UCC5 durant la semaine. Epreuve pratique n° 3: épreuve d'analyse de pratique réelle + épreuve d'analyse vidéo | |
| UCC6 | 4h 30min | 10h 0min | items a) | critères de réussite; feedback; débriefing |
| UCC3 | Possibilité de rattrapage des UCC3 et UCC4 et report de certains objectifs sur la semaine suivante | | | |
| UCC4 | | | | |
| | 7h 30min | 27h 30min | | 35h 0min |

| S5 | ateliers à terre | alternance | Objectifs | Contenu |
|--------------|--|------------|---|---|
| UCC6 | 2h 30min | 32h 30min | items a) b) c) d) | bilan de stage; enquête de satisfaction; mise en pratique de l'évaluation continue; |
| UCC6 | | | Certification de l'UCC6 durant la semaine. Epreuve pratique n° 4. épreuve au poste de travail constituée de: un débriefing de séance; une situation globale de navigation de niveau 1-2; un bilan de stage | |
| UCC5 | Possibilité de rattrapage de l'UCC5 et report de certains objectifs sur les 3 semaines suivantes | | | |
| | 2h 30min | 32h 30min | | 35h 0min |
| Durée totale | 46h 0min | 129h 0min | | 175h 0min |

7.3. Moyens techniques du centre de formation

- 4 embarcations de sécurité de 9,9 CV, 9,9 CV, 20 CV et 100 CV
- planches à dérive et planches de funboard
- mini SUP gonflables convertibles / SUP planche à voile
- voile école à partir de 1m² et jusqu'à 7,3m²
- salle de cours en plein air
- planchettes de prise de notes, tableaux Veleda et ordinateur avec connexion internet
- Documentation pédagogique

7.4. Documentation pédagogique

| Outils pédagogiques et autres ressources | pratiquant | moniteur stagiaire | formateur |
|---|------------|--------------------|-----------|
| textes réglementaires (DIV240, code du sport, recommandations FFV, DSI) | | ✓ | ✓ |
| Affiches des différents niveaux | ✓ | ✓ | ✓ |
| Carte de progression FFV | ✓ | ✓ | ✓ |
| Livret de certification FFV | ✓ | ✓ | ✓ |
| Livre « Enseigner la voile » FFV | | ✓ | ✓ |
| Guide « comprendre la démarche d'enseignement » FFV | | ✓ | ✓ |
| Mallette du formateur FFV | | | ✓ |
| http://media.ffvoile.fr | | ✓ | ✓ |
| Guide de suivi de formation du moniteur FFV | | ✓ | ✓ |
| Guide du formateur FFV | | | ✓ |

8. Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

Les évaluations certificatives sont effectuées en conformité avec les Annexes 2 et 8 du règlement des diplômes CQP-AMV.

| UCC | type d'épreuve |
|------|---|
| UCC1 | <p>Épreuve n°1:</p> <ul style="list-style-type: none"> • parcours sécu (évaluation des conditions météo et de la zone de navigation, récupération d'HLM, gestes et communication d'urgence, remorquage de windsurf à couple et tracté, remorquage sur support, dégréer sur l'eau) • entretien en lien avec le DSI + analyse d'un accident |

| UCC | type d'épreuve |
|------------|---|
| UCC2 | <p>Épreuve n°2:</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec un public d'enfants niv. 1-2 en cours collectif. Mesure des capacités à rendre le pratiquant acteur de sa sécurité propre et collective lors des phases : de préparation (consignes sécu, échauffements, portage du matériel, mise à l'eau); de séance sur l'eau (consignes de circulation, communication entre pratiquants; consignes sécu contextuelles); de retour à terre (point de rassemblement; consignes sécu, sortie de l'eau; portage du matériel). entretien suite à chaque évaluation |
| UCC3 | <p>Épreuve n°2:</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec un public de clients adultes ou enfants niv. 1-2 en cours collectif. Mesure des capacités à permettre un temps de pratique maximale lors des phases : de préparations (temps à terre, organisation des départs, favoriser l'entraide); de séance sur l'eau (temps de mise en place, regroupements, variation de la durée et de l'intensité en fonction du public); briefing/débriefing (précision et concision). entretien suite à chaque évaluation |
| UCC4 | <p>Épreuve n°2:</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec un public de clients adultes ou enfants niv. 1-2 en cours collectif. Mesure des capacités à prendre en compte le projet de navigation et à le mettre en oeuvre lors des phases : d'accueil (choix du produits, adaptation du matériel au projet, convivialité et échanges); de séance sur l'eau (gestion de la dynamique de groupe, exploitation des opportunités pour faire de chaque situation une occasion d'apprentissage, répartition de l'attention équitable et individualisation); briefing/débriefing (questionnement, feedback, répartition de l'attention équitable, dynamique du groupe). entretien suite à chaque évaluation |
| UCC5 | <p>Épreuve n°3:</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec un public de clients adultes niv. 1-2 en cours collectif ou particulier. Mesure des capacités à faire progresser le pratiquant (angle et distance d'observation, analyse, types d'interventions et/ou adaptation) Entretien suite à l'évaluation Analyse vidéo de pratiquants niv. 3, proposition de remédiation et argumentation liée au fonctionnement du support funboard ou planche à dérive. |
| UCC6 | <p>Épreuve n°4:</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure des capacités à évaluer, mettre en place des outils d'autoévaluation et faire la promotion des produits du club lors des phases : de débriefing (en début de semaine); de séance sur l'eau (en milieu de semaine); de bilan de fin de stage. entretien suite à l'évaluation |
| Rattrapage | <p>Possibilité de rattrapage d'un UCC la semaine suivant l'évaluation; deuxième possibilité de rattrapage lors des 3 dernières semaines des vacances d'été.</p> |

9. Sanction de la formation

Suite à la validation et la certification des UCC1 à UCC6 par le formateur, la Fédération Française de Voile (FFV), organisme délégataire pour la mise en oeuvre de la certification délivrera au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du sport (CPNEF) le Certificat de Qualification Professionnelle d'Initiateur Voile (CQP-IV).

Fait à :

en 2 exemplaires

Le :

Cachet, nom et signature du bénéficiaire:

Cachet, nom et signature du représentant légal de l'organisme de formation:

Baud Cristelle